



## Certificat d'Accréditation

N° :1-1-004 Rév 07

ALGERAC, reconnu par le décret n° 05-466 du 06 décembre 2005, est signataire de l'accord multilatéral de l'EA pour l'accréditation, pour les activités objet du présent certificat, atteste que :

**Société Algérienne de l'Electricité et du Gaz  
SONELGAZ Services**

Adresse : Immeuble 700 Bureaux - Route Nationale n° 38  
Gué de Constantine - Alger

est accrédité selon la norme ISO/IEC 17025:2017 et les règles d'application d'ALGERAC pour les activités d'Étalonnage suivantes :

- ✓ Compteurs d'énergie électrique :
- ✓ Pression.

Les activités et les sites concernés, couverts par l'accréditation sont décrits dans l'annexe technique qui fait partie intégrante du présent certificat.

Durant la validité du présent certificat, l'organisme s'engage à respecter les exigences de l'accréditation.

Date de prise d'effet : 30/07/2024  
Date de fin de validité : 18/01/2025

La Directrice Générale



Date d'octroi de l'accréditation initiale : 19/01/2014

**ANNEXE TECHNIQUE****Rév 08 (30/07/2024)**

Certificat d'accréditation

**N° 1-1-004 Rév 07**

L'entité juridique ci-dessous désignée :

**Nom : Laboratoires d'étalonnage de la Société Algérienne de l'Electricité et du Gaz- Sonelgaz Services****Adresse : 127 Boulevard Krim Belkacem Telemly- Alger**

Est accrédité par ALGERAC - Département Laboratoires d'étalonnage- selon la norme ISO/IEC 17025 :2017 pour son laboratoire, unité technique suivante :

<b>SITE CONCERNE</b>	<b>Laboratoires d'étalonnage : SONELGAZ-Services/Direction Centrale Qualification Achats Et Ventes</b> <b>Adresse : Immeuble 700 Bureaux RN38 Gué de Constantine- Alger</b> <b>Contact : Mme. KHELIFANE Ilhem</b> <b>Tél: (213) 23 60 85 56</b> <b>Fax: /</b> <b>E-mail: <a href="mailto:Laboratoire.dql@sonelgaz-serv.dz">Laboratoire.dql@sonelgaz-serv.dz</a></b>
----------------------	--

Unité technique concernée :

- ✓ Compteurs d'énergie électrique ;
- ✓ Pression.

Cette accréditation est la preuve de la compétence technique du laboratoire pour les activités susmentionnées et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management de la qualité adapté (cf. communiqué conjoint ISO/ILAC/IAF de Avril 2017)

**Date de prise d'effet : le 30/07/2024****Date de fin de validité : le 18/01/2025**

Pour le Directeur Général et par délégation

Le chef département des laboratoires d'étalonnage

**ZEROUKI Meriem**

**ELECTRICITE : Compteur énergie électrique**

Objet soumis à l'étalonnage	Mesurande	Étendu de mesure			Incertitude élargie	Principe de Mesure Référence de la méthode	Moyen d'étalonnage (Equipment, étalon)	Prestation en Laboratoire (L) et ou sur Site (S)
		U	I	Cosφ				
Compteur d'énergie électrique	Erreur sur l'énergie active <b>45 à 65 Hz</b>	30V	20mA à 100A	-0,5	3,20.10 <sup>-04</sup>	Comparaison  directe  (Méthode MOCE/01)	Compteur de référence Compteur de transfert Compteur de travail	L
		60V		à				
		120V		0,5	3,30.10 <sup>-04</sup>			S
		240V		à				
		480V		1				

**Portée Fixe:** « Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les étalonnages en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode ne sont pas autorisées »

**PRESSION :**

Objet soumis à l'étalonnage	Mesurande	Étendu de mesure	Incertitude élargie	Principe de Mesure Référence de la méthode	Moyen d'étalonnage (Equipement, étalon)	Prestation en Laboratoire (L) et ou sur Site (S)
*Manomètre Analogique *Manomètre Numérique *Transmetteur de Pression	Pression relative	0 à 200 bar	0,11 bar	Par comparaison Selon DKD R6-1 2014 MOPr/01	*Générateurs de pression pneumatique  *Capteurs de pression de précision.	L
		0 à 400 bar	0,12 bar		*Générateurs de pression hydraulique  *Capteurs de pression de précision.	

**\*Calibration and Measurement Capability (CMCs) déclarés par le laboratoire :** est l'aptitude en matière de mesures et d'étalonnages disponible pour les clients dans des conditions normales :

Les (CMCs) sont exprimés en termes de :

- Mesurande ou matériau de référence ;
- La méthode ou la procédure d'étalonnage ou de mesure, le type d'instrument à étalonner ou de matériau à mesurer ;
- L'étendue de mesure et les paramètres additionnels le cas échéant ;
- L'incertitude élargie rapportée est basée sur une incertitude type composée multipliée par un facteur d'élargissement k, fournissant une probabilité de couverture d'environ 95 %.
- L'incertitude élargie est donnée avec un maximum de deux chiffres significatifs.